



*Bruyères, le 17 janvier 2019*

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA  
AU SALON DE L'HÔTEL DE VILLE  
LE JEUDI 24 JANVIER 2019 à 20 H 00**

- 1- *Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
- 2- *Finances – Ecole Jules Ferry - Demande de subvention exceptionnelle*
- 3- *Finances – Collège Charlemagne - Demande de subvention exceptionnelle*
- 4- *Finances – Institution Jeanne d'Arc - Demande de subvention exceptionnelle*
- 5- *Finances – Musique Municipale - Demande de subvention exceptionnelle*
- 6- *Travaux - Convention servitude – Enedis – Extension réseau ALDI*
- 7- *Travaux - Convention servitude – LOSANGE – Fibre optique*
- 8- *Urbanisme – Approbation de la modification et de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme*
- 9- *Intercommunalité – Compétence « eau »*
- 10- *Intercommunalité – Passation d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux avec la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges*
- 11- *Personnel Territorial – Convention de mise à disposition d'un ergonomiste avec le Centre de Gestion des Vosges*
- 12- *Affaires diverses*



Le Maire,

Yves BONJEAN